

Décret n° 2003-5 du 22 Janvier 2003

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'ordre du dévouement congolais

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand croix ;

Vu le décret n°86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n°60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n°86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n°2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n°97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République ;

Vu le décret n°2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République ;

Vu, ensemble, les décrets n°2002-341 du 18 août 2002 et 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés, à titre exceptionnel, dans l'ordre du dévouement congolais.

Au grade d'officier

- GUO JIA ;
- LIU JIAXIANG ;

Au grade de chevalier

- LI DAWEI

Article 2.- Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 22 Janvier 2003

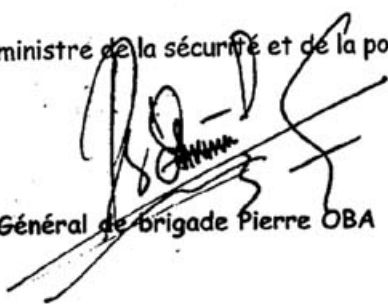


Denis SASSOU-NGUESSO. -

Par le Président de la République.

Pour le ministre de l'économie, des
finances et du budget, en mission :

Le ministre de la sécurité et de la police,



Général de brigade Pierre OBA